

recevait avec respect cette bulle et ce mandement, où il y a à la tête que c'est *contre les Jansénistes*. » Les religieuses prirent du temps pour réfléchir et surtout pour consulter leurs amis. Elles crurent enfin sauver la *vérité* et le respect dû à leurs supérieurs en déclarant qu'elles recevaient la bulle et l'ordonnance *sans déroger à ce qui s'était fait à leur égard à la Paix de l'Église sous le pape Clément IX*. Cette clause était une protestation. Le père Quesnel encourageait ainsi les religieuses à cette nouvelle résistance :

« La disposition où sont ces fidèles servantes de Dieu de s'exposer à tout plutôt que de trahir leur conscience par l'approbation de cet écrit calomnieux, et de blesser par là la vérité, la justice et la mémoire de tant de saints prélats, de leurs propres mères si dignes de vénération, de leurs pieuses et chères sœurs, et des excellents théologiens qui les ont instruites et défendues; cette disposition, dis-je, est un don tout particulier de la miséricorde de Dieu et de la grâce de Jésus-Christ, qui doit les remplir d'une humble et profonde reconnaissance, allumer dans leur cœur un ardent désir d'y correspondre par un attachement inviolable... »

« Franchement, dit M. Sainte-Beuve, à voir les choses par le dehors, des yeux du simple bon sens (pourquoi M. Sainte-Beuve n'a-t-il pas regardé plus souvent les choses par le dehors avec les yeux du simple bon sens ?), lorsqu'une bulle sollicitée par le roi était arrivée en France, y avait été reçue sans difficulté par l'assemblée générale du clergé, enregistrée sans difficulté par le Parlement, acceptée avec de grands témoignages de soumission par la Faculté de théologie, publiée avec mandement par tous les évêques du royaume, il était singulier et ridicule que, seules, une vingtaine de filles, vieilles, infirmes, et la plupart sans connaissances suffisantes, qui se disaient avec cela les plus humbles et les plus soumises en matière de foi, vinssent faire acte de méfiance et protester indirectement en interjetant une clause restrictive (1). » Ces réflexions justifient les rigueurs que provoqua l'opiniâtreté des vieilles et infirmes récalcitrantes. Nous ne ferons pas l'histoire de cette dernière

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. 1^{er}, p. 184.

persécution, dont les principales phases furent : l'Arrêt qui ordonna la réunion des biens de Port-Royal des Champs à ceux de Port-Royal de Paris (février 1707), l'Appel des religieuses à la Primatie de Lyon et leur excommunication (novembre 1708), la bulle demandée et obtenue pour la suppression et l'extinction du monastère révolté et pour la réunion de ses biens au couvent de Paris (1708). Ces mesures donnèrent lieu à une avalanche d'oppositions, de protestations, de mémoires et de requêtes. Devant cette avalanche de paperasses où il reconnaît les sœurs de gens de loi, les filles d'Arnauld et de parlementaires, M. Sainte-Beuve cesse de voir avec les yeux du simple bon sens et il s'écrie :

« Oh ! que si jamais il y avait eu moyen pour la France, pour ce pays d'honneur et de folie, de devenir un pays de force et de légalité où l'on défendit son droit pied à pied, même par chicane, mais où on le défendit jusqu'à la mort et où dès lors on le fondât, c'eût été (je l'ai senti bien des fois dans cette histoire, et je le sens encore plus distinctement à cette heure), — c'eût été à condition que l'élément janséniste, si peu aimable qu'il fût, l'élément de Saint-Cyran et d'Arnauld, n'eût pas été tout à fait évincé, éliminé, qu'il eût pris rang et place régulière dans le tempérament moral de la société française, qu'il y fût entré pour n'en plus sortir. L'école qui serait issue de Port-Royal, si Port-Royal eût vécu, aurait fait *noyau* dans la nation, lui aurait peut-être donné solidité, consistance; car *c'étaient des gens*, comme me le disait M. Royer-Collard, *avec qui l'on savait sur quoi compter*; caractère qui a surtout manqué depuis à nos mobiles et brillantes générations françaises.

Ainsi la France serait devenue un pays de force et de légalité si le Jansénisme, qui ruinait la force de la nation en brisant son unité politique et religieuse, et détruisait la légalité en méprisant la source sacrée de la loi : l'autorité, fût entré dans le tempérament moral de la société française. Hélas ! il n'y entra que trop, il n'en forma que trop le noyau empoisonné ! Dès le milieu du xviii^e siècle, ses influences délétères se répandirent partout : « il s'empara du temps et des facultés d'un assez grand nombre d'écrivains qui pouvaient se rendre utiles, suivant leurs forces, à la religion, à la philosophie, et qui les consumèrent presque entièrement en ridicules et funestes disputes. Port-Royal divisa l'Église; il créa un foyer de discordes, de défiance et d'opposition au Saint-Siège; il aigrit les esprits

et les accoutuma à la résistance ; il fomenta le soupçon et l'antipathie entre les deux puissances ; il les plaça dans un état de guerre habituelle qui n'a cessé de produire les choes les plus scandaleux... ; il écrivit contre le Calvinisme et le continua moins par sa féroce théologie qu'en plantant dans l'État un germe démocratique, ennemi naturel de toute hiérarchie (1). » Quand le Jansénisme triompha, au xviii^e siècle, avec le Parlementarisme, il acheva de renverser l'école de respect, le vrai catholicisme, qui seul peut nous donner solidité et consistance ; il lui substitua une école de mépris et de révolte d'où sortirent toutes nos tempêtes sociales. Ne l'oublions pas, le Jansénisme écrivit la *constitution civile du clergé*, conseilla la mise en jugement de Louis XVI et applaudit à sa mort. M. Sainte-Beuve cite une parole de Royer-Collard, dont le véritable sens mériterait d'être longuement interprété : citons-en une de de Maistre, qui n'a pas besoin de commentaire. *Tout Français*, a dit l'illustre penseur, *ami des Jansénistes, est un sot ou un Janséniste.*

A mesure que la catastrophe approchait, les amis des religieuses condamnées redoublaient de zèle, et aussi de fureur. Les mères de l'Église pourvoyaient généreusement à l'entretien de celles qu'on venait de dépouiller de leur temporel ; elles affirmaient toutes, comme mademoiselle de Joncoux, qu'elles vendraient leur cotillon plutôt que de les laisser manquer de quelque chose. Quant aux Messieurs, cachés sous le voile de l'anonyme, ils faisaient les prophètes de malheurs et remplissaient la cour et la ville de terribles menaces. Ils prédisaient à l'archevêque qu'il mourrait tristement comme ses deux prédécesseurs et qu'il aurait le sort réservé aux timides, dont le partage est d'être jeté dans l'étang brûlant de feu et de soufre qui est la seconde mort. Ils annonçaient que les revers dont la France était accablée étaient des signes manifestes de la vengeance de Dieu indigné du traitement infligé à ses saints. « Tout le monde, s'écriaient-ils, est frappé de ce que, depuis qu'on a juré la perte de Port-Royal, il n'y a plus que déconcertement dans nos conseils, que lâcheté dans nos généraux, que faiblesse dans nos troupes, que défaites dans nos batailles.

1. De Maistre, de l'Église gallicane, liv. i, chap. v.

Il paraît que Dieu nous a rejetés, et qu'il ne marche plus à la tête de nos armées, si redoutées autrefois, et toujours victorieuses jusqu'à la résolution prise pour la ruine de cette maison. »

Ces voix sinistres n'effrayèrent personne : la ruine de Port-Royal fut accomplie. Autorisé par une bulle qui supprimait le titre de l'abbaye des Champs et permettait la translation en d'autres monastères des religieuses, afin que le nid où l'erreur avait pris de si pernicieux accroissements fût entièrement ruiné et déraciné (1), le cardinal de Noailles, dont le roi avait plus d'une fois blâmé les lenteurs, rendit une ordonnance par laquelle il déclara le titre de Port-Royal des Champs éteint à perpétuité. Peu après, Louis XIV ordonna à son lieutenant civil, M. d'Argenson, de se rendre aux Champs et de disperser en diverses villes ces filles obstinément rebelles, qui se moquaient des arrêts du Conseil, comme des constitutions apostoliques. De l'aveu même des Jansénistes, les ordres de la cour furent exécutés avec beaucoup de douceur et de charité. Le 29 octobre 1709 les quinze religieuses de chœur et les sept converses qui composaient toute la communauté, furent partagées entre Rouen, Autun, Chartres, Amiens, Compiègne, Meaux, Nantes, Nevers, et Saint-Denis.

Le nid de l'hérésie était vide, mais il demeurait pour les hérétiques un signe de ralliement et d'espérance. Ils empruntaient aux Israélites exilés le chant que le souvenir de la ville sainte plaçait sur leurs lèvres : *Si je t'oublie, ô Jérusalem, que ma langue s'attache à mon palais et que ma droite se dessèche.* Le roi fut persuadé que les Jansénistes feraient de Port-Royal-

1. « Appeler le nid de l'erreur, comme on fait, un monastère qui a été comme le berceau où la pureté de la morale chrétienne, de la discipline ecclésiastique et de la vie religieuse a repris naissance ; un lieu qui a servi de retraite aux défenseurs de la grâce de Jésus-Christ, et à un si grand nombre de saints solitaires et d'illustres pénitents ; un lieu où le Saint-Esprit s'est manifesté en tant de manières et par des opérations et des œuvres si éclatantes de sa vertu ; qu'on ose, dis je, appeler le nid de l'erreur ce sanctuaire de la vérité et de la charité, je ne crois pas que ce soit un moindre blasphème que celui que les Scribes et les Pharisiens commettaient en attribuant au Démon l'opération divine du Saint-Esprit, qui chassait les Démons des corps qu'ils possédaient. » (Lettre du P. Quesnel.) Quel humble et respectueux langage, et qu'il prouve bien que Port-Royal était un nid d'hérétiques.

des Champs un lieu de pèlerinage, où ils se retremperaient dans l'esprit de leurs maîtres, en attendant qu'ils pussent le repeupler ; il ordonna la démolition des bâtiments par un Arrêt du Conseil du 22 janvier 1710. L'église elle-même ne fut pas épargnée. Cette destruction du célèbre monastère rendit nécessaire l'exhumation des corps qui y avaient été ensevelis. Quand les disciples de saint Augustin virent les murs de leur chère Sion tomber sous le marteau des ouvriers et les dépouilles des saints arrachées à leurs tombeaux, ils éclatèrent en gémissements et en imprécations :

« Souvenez-vous, Seigneur, des enfants d'Edem, s'écriaient-ils, de ce qu'ils ont fait au jour de la ruine de Jérusalem, lorsqu'ils disaient: Exterminez, exterminiez tout jusqu'à ses fondements. Elle n'est donc plus cette maison où vous faisiez éclater la gloire de votre sainteté. Celle qui était inondée du torrent des délices de votre grâce..., où vous conduisiez ce que vous aviez de plus cher .., est devenue comme elle était autrefois un désert sombre et affreux.... Grand Dieu, verrez-vous, cette désolation d'un œil serein et tranquille ? Vous retiendrez-vous encore ? Demeurerez - vous dans le silence... ? Mais votre temps est marqué, ô Dieu de vengeance (1) ! N'avez-vous pas déjà tonné contre les ennemis de votre nom ?... On disperse vos vierges et nos armées sont dissipées ; on démolit la maison de vos épouses, et nos villes sont abandonnées au pillage de l'ennemi... ; on ruine l'édifice, et le premier né du prince de votre peuple tombe à côté du trône même. On arrache les fondements, on ouvre les tombeaux, et le second héritier de la couronne est enseveli avec son épouse dans un même tombeau. On ordonne que le temple même soit ruiné, et celui (le dernier dauphin) qui à peine venait de recevoir le titre de son auguste espérance expire, et se trouve enveloppé dans un même deuil (2).

La haine des Jansénistes contre la royauté ne devait pas être assouvie par les malheurs qui frappaient la famille du roi et la France. Elle ne sera satisfaite que lorsqu'elle aura brisé le trône de Louis XIV et livré aux vents les cendres royales de Saint-Denis. C'est un ami qui nous l'affirme. « Patience ! dit-il, tout se paiera avec usure : le janséniste Camus sera moins royaliste que Dumouriez ; l'abbé Grégoire, en hardiesse de renversement, ira plus loin que Mirabeau (3)... On le lui

1. Second gémissement sur la destruction de Port-Royal.

2. Troisième gémissement.

3. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 19 ; — t. VI, p. 239.

(Louis XIV) rendit trop bien, à ce superbe monarque et à toute sa race, le jour de la violation des tombes royales à Saint-Denis ! »

Cette image des sanglantes représailles des Jansénistes révolutionnaires qui plane sur les ruines de Port-Royal, ne justifie-t-elle pas les rigueurs de Louis XIV ? Il semble que le roi, pressentant l'avenir, ait voulu le conjurer. On peut cependant déplorer avec Fénelon, ennemi déclaré des doctrines augustiniennes, le *coup d'autorité qui excita la compassion publique pour ces filles et l'indignation contre leurs persécuteurs*. Mais on doit remarquer que l'Église resta étrangère à cette impitoyable sévérité. Le souverain pontife aurait désiré qu'on laissât les religieuses s'éteindre dans leur cloître dépeuplé ; vivement sollicité, il ordonna la suppression du titre de l'abbaye : il n'en commanda pas la destruction matérielle. Et ce n'est pas M. de Noailles qui aurait substitué la violence à la mansuétude du Pape. On doit encore remarquer que, contrairement à l'assertion de l'auteur des *Gémissements*, ce n'est pas la célèbre compagnie, bête féroce et cruelle, toujours altérée du sang des élus du Seigneur, qui demanda l'exhumation. Un petit-fils de M. d'Andilly, le fils de M. de Pomponne, en donna l'idée en réclamant les corps de la famille Arnauld, afin que sa postérité perdît la mémoire qu'ils avaient été enterrés dans un lieu qui avait eu le malheur de déplaire à Sa Majesté. La justice de Dieu se servit de cette flatterie de courtisan pour poursuivre jusque dans leur tombe les rebelles que l'Église avait frappés de ses anathèmes. Ces épitaphes menteuses qui proclamaient la sainteté de ces enfants de l'hérésie, furent brisées ; les cendres de ces excommuniés, qu'on appelait sacrées et qu'on regardait comme dignes d'être recueillies par la main des anges pour être portées avec honneur sur le trône éternel du Dieu de la gloire, furent livrées aux vents ; les pierres qui les couvraient servirent de pavés ou de tables à boire dans les auberges des environs ; tous ces corps qu'on plaçait sur les autels furent abandonnés aux chiens, jetés dans des tombereaux et enfouis dans un obscur cimetière du voisinage. On avait voulu faire du *bienheureux Désert* une nécropole sainte où les pèlerins seraient venus en foule s'agenouiller et prier : il ne fut plus, deux mois durant, « qu'un immense charnier livré à la pioche et aux quolibets des fossoyeurs (1) ». Les Jansénistes

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI, p. 238.

racontent sérieusement que d'éclatants miracles confondirent alors les ennemis de Port-Royal et ils s'écrient : « Seigneur, les âmes, dont on profanait la sacrée dépouille, ont jeté des cris de dessous votre autel, vous les avez écoutés, votre puissance a paru. » Non; ce ne fut pas la puissance de Dieu qui parut en ces journées pleines d'horreur : ce fut sa vengeance.

Quittons cette solitude maudite où les fils légitimes des illustres fondateurs de Port-Royal, les convulsionnaires de Saint-Médard, vont bientôt accourir et ajouter, toujours pour couvrir de honte leurs calomnieurs, des prodiges nouveaux à ceux de leurs pères. Nous avons laissé Arnauld sur le chemin de l'exil; remontant le cours des années, il nous faut rejoindre le grand docteur et raconter son odyssée.

XV

Nicole se sépare d'Arnauld fugitif. — But schismatique des traductions jansénistes de la sainte Écriture. — Arnauld les défend. — Il trouve des frères et des sœurs en Hollande. — Anciens catholiques romains et vieux catholiques. — Arnauld et la déclaration de 1682. — Il combat à Rome l'opportunité de la condamnation de la Déclaration. — Il propose à Paris la convocation d'un concile national. — Jansénistes et Protestants. — Description de la demeure du docteur exilé, son genre de vie. — La maison des filles de l'enfance. — Le péché philosophique. — La fameuse fourberie de Douai. — Mort d'Arnauld. — Son testament spirituel. — Son épitaphe. — Querelle de Santeuil avec les Jésuites et les Jansénistes. — L'œuvre d'Arnauld jugée à ses fruits. — Conclusion.

On se rappelle le moment que choisit Arnauld pour fuir à l'étranger; ce fut au lendemain de la visite de M. de Harlay à Port-Royal, alors que le roi et l'archevêque allaient mettre la cognée à la racine et extirper enfin le jansénisme. L'occasion était belle de mourir au poste d'honneur, sur les remparts d'Israël. L'intrépide défenseur jugea qu'à son âge il ne lui convenait plus de faire le lionceau. Si nous ne craignons de lui manquer de respect, nous dirions de lui ce que ses amis dirent un jour du père Ferrier, à l'époque du premier projet d'accommodement, que, ne pouvant mordre de près, il se contenta d'aboyer de loin.

Arnauld séjourna quelque temps à Mons, puis à Tournai, à Courtrai, à Gand, à Delft, et finit par se fixer à Bruxelles. Il était partout en pays ami : « Ces contrées, dit Saint-Simon, fourmillaient de jansénistes. » Dès son entrée dans la Flandre espagnole, il rencontra Nicole. Le fidèle lieutenant n'était pas décidé à suivre son général dans de nouveaux combats. Il s'était éloigné de Paris, « moins pour éviter la persécution de ses ennemis que pour se soustraire aux tracasseries de ses amis qui désapprouvaient la résolution qu'il avait prise de ne